



**REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 18 JUILLET 2015**

Les mamans et les bébés sont ici comme chez eux

CENTRE HOSPITALIER La maternité est l'une des 24 en France à avoir obtenu le label Hôpital amis des bébés. Une confiance accordée à l'établissement pour la quatrième fois

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Ce n'est pas la première fois que le centre hospitalier de Cognac décroche cette reconnaissance. Le label Hôpital amis des bébés a été attribué à l'établissement pour une durée de quatre ans, par l'association Initiative hôpital amis des bébés (Ihab) « sur une base référentielle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ». Vingt-quatre maternités sont labellisées en France : « Ce sont essentiellement des établissements de la taille de Cognac, des maternités de niveau 1, même si cette année le CHU de Lille l'a obtenu aussi. Cognac a été la troisième maternité à être labellisée et l'une des deux seules qui ont obtenu ce label quatre fois », indique Jérôme Trapeaux, le directeur du centre.

Ce label ne s'obtient pas d'un simple claquement de doigts : « C'est



La maternité est l'une des deux seules en France à avoir obtenu ce label pour la quatrième fois. D.F.

l'aboutissement d'un an de travail. Quatre personnes de l'Ihab sont venues dans le service pendant trois jours. L'obtention est aussi basée sur le témoignage des patientes. Puis, il y a des données à rendre tous les ans.» Une procédure lourde, mais qui est aussi une superbe carte de visite pour l'hôpital et la maternité cognaçais : « Les mères discutent entre elles sur les meilleurs endroits. Certaines n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour venir ici », ajoute le directeur.

Allaitement maternel

Le label pousse l'équipe de la maternité à être encore plus attentive à la prise en charge des mères. Davantage personnalisée, elle doit respecter 12 recommandations (lire par ailleurs) : « Cela suppose une prise en charge globale de l'enfant, de sa famille et le respect de la physiologie. Les conditions optimales doi-

« Certaines mères n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour venir ici »

vent être réunies pour la naissance d'un enfant, qu'elle se passe de la manière la plus naturelle possible avec le minimum d'intervention », explique Patrick Wadoux, le médecin pédiatre. La maternité a ainsi le taux de césarienne le plus bas du Poitou-Charentes. Tout en respectant, bien évidemment la sécurité de la mère, « son état d'esprit et son projet de naissance ».

Adhésion générale

Deux autres principes fondamentaux régissent l'action menée à travers le label. La mise en avant de l'al-

laitement maternel « et le respect des rythmes de l'enfant. Il faut s'organiser en fonction des besoins du nouveau-né et amener les parents à reconnaître, eux aussi, le rythme de l'enfant », indiquent Patrick Wadoux et Florence Schunck, référent dans l'accompagnement des mères qui allaitent. Naissance dans les meilleures conditions possibles, travail sur le lien parent-enfant en privilégiant par exemple le contact peau à peau entre la mère et son nourrisson : « Plus cela se passe bien, plus on a des garanties sur la qualité de vie fut du bébé », affirme Florence Schunck. « Dans les années 70, le Dr Leboyer avait lancé un manifeste pour une naissance sans violence. C'était très novateur pour l'époque. On y revient trente ans plus tard », complète Patrick Wadoux. Cette démarche n'aurait pas pu se mettre en place sans une équipe fédérée autour du

projet. « Des formations sont régulièrement proposées. C'est d'ailleurs une obligation exigée par l'Ihab », indique Nathalie Denimal, cadre santé au sein de la maternité. Au-delà des formations, c'est aussi un état d'esprit qui est demandé à ceux qui viennent postuler au sein de la maternité cognaçaise.

Tous les corps de métiers sont concernés : « Au bloc opératoire, une technique particulière a été mise au point pour que, lors d'accouchements par césarienne, on arrive à séparer le moins possible l'enfant de sa mère, sauf si vraiment il y a urgence. Et que l'on puisse appliquer la peau à peau comme lors d'un accouchement classique. Cela a été une petite révolution », témoigne Patrick Wadoux.

Cet état d'esprit sort de l'hôpital pour se transmettre à la médecine de ville.

Les 12 recommandations pour la maternité

■ Le label exige que la maternité respecte 12 recommandations. Les voici.

1. Adopter une politique d'accueil et d'accompagnement des nouveaux-nés et de leur famille, formulée par écrit et portée à la connaissance de tous les personnels soignants.
2. Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique.
4. Placer le nouveau-né en peau à peau avec sa mère immédiatement

après sa naissance pendant au moins une heure et encourager celle-ci à reconnaître quand son bébé est prêt à téter, en proposant de l'aide si besoin.

5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement et comment entretenir la lactation si elles se trouvent séparées de leur enfant. Donner aux mères qui n'allaitent pas des informations sur l'alimentation de leur enfant.
6. Privilégier l'allaitement maternel exclusif en ne donnant aux nouveaux-nés allaités aucun aliment ni aucune autre boisson que le lait maternel, sauf indication médicale.

7. Laisser le nouveau-né avec sa mère 24 h/24.



Privilégier l'allaitement maternel. PHOTO DIDIER PALLAGES

8. Encourager l'allaitement à la demande de l'enfant.

9. Éviter l'utilisation des biberons et des sucettes ou tétines pour les enfants allaités.

10. Identifier les associations de soutien à l'allaitement maternel et autres soutiens adaptés, et leur adresser les mères dès leur sortie. Travailler en réseau.

11. Protéger les familles des diverses pressions commerciales en respectant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

12. Pendant le travail de l'accouchement, adopter des pratiques pour favoriser le lien mère-enfant et un bon démarrage de l'allaitement.

Des experts qui n'ont pas la langue de bois

C'est à un numéro de haut vol auquel ont assisté les élus du pays Ouest Charente, mercredi soir, à Jarnac. Les trois cabinets associés pour accompagner le projet de territoire du Pays dans sa mue en pôle territorial avaient reçu pour mission de décortiquer les différents scénarios autour d'une future Communauté d'agglomération. Leur exposé était aussi brillant qu'orienté, puisque leur propos n'a retenu qu'une option, évidente à leurs yeux : une fusion des cinq Communautés de communes aujourd'hui présentes dans le Pays : Grand-Cognac, Jarnac, la Grande-Champagne, Rouillac et Châteauneuf-sur-Charente.

Les trois experts, chacun dans sa partie, se sont évertués à déminer les craintes des ruraux de se voir croquer par les grands méchants urbains. La palme revient à l'avocat Éric Landot, un showman qui sait envelopper d'austères éléments juridiques dans des petites phrases qui font mouche. Avec un brin d'autodérision, il a eu cette confiance au sujet du magma réglementaire autour de la gouvernance : « C'est le genre de com-



Éric Landot, l'art de dire simplement pourquoi c'est compliqué. PHOTO P.H.M.

plexité qui me désespère, sauf quand je me souviens que c'est ce qui me fait vivre ! »

Pour la forme, les experts ont bien dit aux élus que la balle était dans leur camp. Mais à les écouter, il n'y a qu'une seule façon de la jouer...

D'une présidence à l'autre ?

Quand on lui demande si la présidence de la Communauté d'agglomération pourrait l'intéresser, Jérôme Sourisseau ne se hasarde pas à donner de réponse. Ce serait bien sûr trop tôt, puisque les limites du territoire ne sont pas encore connues. Et cela ne manquerait pas d'être mal vu.

Président du pôle territorial, maire de Bourg-Charente, vice-président de la Communauté de Jarnac, et maintenant du Conseil départemental, avec diverses missions qui en découlent, Jérôme Sourisseau a déjà de quoi faire. « Au niveau du Pays, on a toujours bien travaillé ensemble. On travaille sur une perspective de quinze ou vingt ans, ce n'est pas une question d'hommes », avance-t-il consensuellement. Certes, mais c'est bien dès le 1^{er} janvier 2017 que le nouveau découpage doit entrer en vigueur. Que la Communauté se forge à trois, quatre ou cinq, bien malin qui saurait dire quel élu saura le mieux fédérer sous sa bannière. Voilà qui augure de sacrées tractations en coulisses...

La taille ne fait pas le poids...

Dans le cas où les cinq intercommunalités fusionneraient, chacune des 82 communes devrait avoir au moins un délégué de droit, et les plus grosses en auront plusieurs. Ce qui devrait donner une instance d'au moins 100 personnes. Le Conseil communautaire risque de devenir une « cham-

bre d'enregistrement », ce qui est, à vrai dire, déjà un peu le cas dans certaines intercommunalités... Les décisions se prennent véritablement au niveau du bureau. Ce qui ne veut pas dire qu'être le maire d'une petite commune condamne au silence. « Le poids de la commune est plus lié à la verve du maire », observe Jérôme Sourisseau, le président du pôle territorial. L'important, ce n'est pas la taille, c'est le bagout !

Oh, la belle bleue, blanc, rouge !

Pantalon rouge, veste bleue et chemise blanche éclatante, c'est un feu d'artifice vestimentaire aux couleurs de la France que proposait Jean-Hubert Lelièvre mardi matin lors de la cérémonie du 14 juillet. Il y assistait pour la première fois en tant que conseiller départemental de Cognac 1, et le jeune élu a opté pour une tenue tricolore de circonstance. On pourra désormais le qualifier de « porte-drapeau ».



Jean-Hubert Lelièvre, un élu tricolore. PHOTO PH. M.

**Charente
Libre** 

Gensac: 2 morts au passage à niveau

Un TER a été percuté par une voiture à Gensac-la-Pallue, hier soir. Le conducteur et le passager avant de la voiture sont décédés. Le passager arrière a été blessé. Les 43 voyageurs du train sont choqués.

Julie KOCH, Gilles BIOLLEY et Richard TALLET

Les tôles broyées de la Citroën C5 témoignent de la violence du choc. À 20h15, le TER Cognac-Angoulême est percuté par la voiture. La collision se produit au passage à niveau de la RD49, à Gensac-La Pallue. La voiture dans laquelle se trouvent trois personnes est projetée à près de 40 mètres du point d'impact. Le conducteur et le passager avant sont décédés. L'homme à l'arrière est blessé.

Très rapidement, les pompiers de Cognac, Rouillac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf se mettent à pied d'œuvre pour désincarcérer

»

J'ai senti un à-coup. Puis j'ai été projetée vers l'avant. J'ai vu de la fumée. Puis un tas de ferraille.

les victimes. Le blessé, un Cognacais, est assez vite évacué vers



Bernard Mauzé, le maire de Gensac, a pu constater avec les enquêteurs que les barrières étaient bien fermées.

Photos Gilles Biolley

l'hôpital de Cognac. Ses jours ne sont pas en danger. Un travail de longue haleine commence alors pour désincarcérer les deux victimes décédées, tant la Citroën C5 est abîmée.

Selon les premiers éléments recueillis sur place, la voiture ve-

nait de Gensac-La Pallue et se dirigeait vers Cognac. Le propriétaire de la voiture est domicilié à Sainte-Sévère, à quelques kilomètres. Les deux victimes sont père et fils, et seraient âgées de 56 et 28 ans.

Sur place, en plus des 27 pompiers, les gendarmes étaient aussi présents. En plus de la compagnie de Cognac, le camion d'identification criminelle d'Angoulême s'est déplacé pour recueillir tous les éléments nécessaires à l'enquête.

Que s'est-il passé? La chaîne de télé BFM avançait un peu vite, hier soir, l'hypothèse d'un dysfonctionnement des barrières. «Selon les enquêteurs de la gendarmerie, les barrières fonctionnaient correctement», réfute la SNCF. «Seule l'enquête qui est en cours permettra de déterminer les causes de l'accident».

«Les barrières étaient baissées»

La collision n'a pas fait de blessés parmi les voyageurs. En revanche, le conducteur du train, très

choqué, a dû être pris en charge et conduit à l'hôpital.

«J'ai senti un à-coup. Puis j'ai été projetée vers l'avant. J'ai vu de la fumée. Puis un tas de ferrailles. Au départ on ne savait pas mais quand on a compris, j'ai été très choquée», raconte Margaux, 19 ans. Elle vient de La Rochelle et se rendait à Angoulême hier soir quand le TER a percuté la voiture. Avec elle, son ami Charlie, 19 ans, ajoute: «D'habitude, on voit ça à la télé mais en vrai ça fait bizarre».

Les 43 passagers évacués

Avec les 43 autres passagers du TER Cognac-Angoulême, ils sont restés un long moment dans les wagons sans pouvoir descendre. Un peu avant 22h, les voyageurs ont été évacués vers la salle

des fêtes de Gensac-La Pallue où la mairie a fait distribuer des chips et de l'eau.

En attendant le bus affrété par la SNCF qui tarde à venir puisque les moyens sont déjà mobilisés à cause de l'accident de Courlac (voir en page 4), Laurine, 20 ans, se refait le mauvais film de la soirée. «J'étais dans le deuxième wagon, j'ai senti un tremblement, comme si on roulait sur quelque chose. Et puis j'ai vu des débris voler.»

Sur les visages de tous les passagers, on lit la consternation. Bernard Mauzé, le maire de Gensac-La Pallue ne comprend pas: «A priori les barrières étaient bien baissées, pourquoi la voiture est-elle quand même passée? C'est incompréhensible». À 23h, le bus est enfin arrivé. À minuit, toutes les victimes ont été évacuées. Une locomotive est arrivée ensuite pour remorquer le TER.



En attendant le bus, les voyageurs ont été évacués vers la salle des fêtes.

West Rock school

Michel Gourinchas réaffirme la cohabitation avec le conservatoire



Michel Gourinchas ne veut pas transiger sur le futur de la West Rock school.

Photo archives CI

La cohabitation du conservatoire et de la West Rock school dans les locaux de la Villa François-1^{er} est notre piste la plus sérieuse», Michel Gourinchas, maire de Cognac et président de Grand Cognac, tient à remettre les points sur les i concernant l'avenir de la West Rock school. Dans son édition de jeudi, CI, énumérait différentes possibilités, parmi lesquelles le déménagement dans les locaux du conservatoire. Une option qui ne satisfait pas Gaëtan Brochard, directeur de l'association en charge de l'école, qui dénonce «une fausse bonne idée» et craint une «cohabitation compliquée». Des inquiétudes que balaise Michel Gourinchas, «Je ne vois pas pourquoi la différence de statut des deux organismes poserait problème. Pour moi, ce n'est pas une fausse bonne idée d'essayer de mutualiser deux structures qui font de la musique, surtout dans

un contexte budgétaire compliqué où on cherche à faire des économies». Une étude sera lancée avant la fin de l'année pour définir les possibilités d'agencement du bâtiment. Même si l'étude s'avère favorable, les travaux ne commenceront pas avant deux ans. C'est seulement à ce moment-là que la maison des solidarités déménagera, libérant ainsi de l'espace. «La Villa François-1^{er} est assez grande pour accueillir tout le monde. Tant qu'on ne m'aura pas démontré que ce n'est pas faisable, on garde cette option». La réhabilitation des chais des bords de Charente est définitivement abandonnée. Quant à la troisième option évoquée par Gérard Jouannet, «dans un autre lieu appartenant à la Ville», le maire ne l'évoque même pas.

J. K.

Les riverains d'Antargaz toujours dans l'attente à Gimeux et Merpins

Après un courrier sans réponse à la sous-préfecture, les riverains en voie d'expropriation se sentent délaissés. Le dépit gagne.

C'est le calme plat sur la fréquence, pour ne pas dire du frotage de g... Notre courrier d'il y a deux mois à la sous-préfecture, on attend toujours une réponse. On se sent de plus en plus délaissés mais on est habitués, à force.»

Pas de colère, juste du dépit. Mais un dépit «lassant quand même» pour Xavier Magnant, l'un des six riverains de «La Noue» contre lesquels une procédure d'expropriation a été engagée à cause de la proximité de leurs habitations avec le dépôt Antargaz, situé à l'entrée de ce hameau à cheval sur les communes de Gimeux et Merpins.

C'était il y a cinq ans déjà et, depuis, toujours aucune éclaircie à l'horizon. «Les Domaines sont bien venus en mars dernier, ça s'est mieux passé d'ailleurs pour les estimations de nos maisons qui ont été transmises à l'établissement public foncier (EPF). Mais depuis plus rien, alors que tout devait s'accélérer, ça devient intenable», déplore-t-il. Et d'ajouter: «Le problème, c'est que plus on attend, plus nos biens se dégradent et que l'on est bien obligé de procéder quand même à



Classé site Seveso 2, le dépôt Antargaz est depuis cinq ans le cauchemar des six futurs propriétaires expropriés qui attendent vainement l'issue de la procédure. Photo CL.

des réparations, tout en sachant que c'est à fonds perdus.»

Septembre, c'est le délai que donne aujourd'hui le sous-préfet de Cognac, Olivier Maurel, pour de nouvelles avancées dans cette procédure à rallonges. «Nous n'avons pas abandonné les riverains, rassure-t-il. Il y a eu des contretemps

liés aux interventions auprès de l'EPF afin que soient prises en compte les dernières évaluations des habitations, plus profitables aux propriétaires. On est calé désormais. On se retrouvera donc tous ensemble à la rentrée pour un dernier point avant de boucler enfin ce dossier», promet-il.

